

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Table des matières

I. DONNEES GENERALES	3
1. Les adhérents – évolution géographique	3
2. Les compétences.....	4
3. Préparation budgétaire 2026 et contexte	5
II. BILAN PROVISoire 2025	7
1. Estimation des dépenses et recettes d'investissement	7
1.1 Dépenses d'investissement.....	7
1.2 Recettes d'investissement	8
1.3 Résultat d'investissement au 31/12/2025.....	8
2. Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement 2025.....	9
III. STRUCTURE DE LA DETTE et CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	10
IV. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026	11
1. Dépenses d'Investissement	11
2. Recettes d'Investissement	12
3. Projet de budget de fonctionnement 2026	13
A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	13
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	21
V. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026 :	27
VI. RESSOURCES HUMAINES	29

Préambule

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un **débat** a lieu au comité syndical **sur les orientations générales du budget**. Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler **dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif**. Les objectifs d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sont les suivants :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Conformément à [l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales](#), le présent rapport doit également comprendre une présentation de l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires. La discussion porte sur les **masses, les priorités et les objectifs**.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), tel que présenté ci-après.

I. DONNEES GENERALES

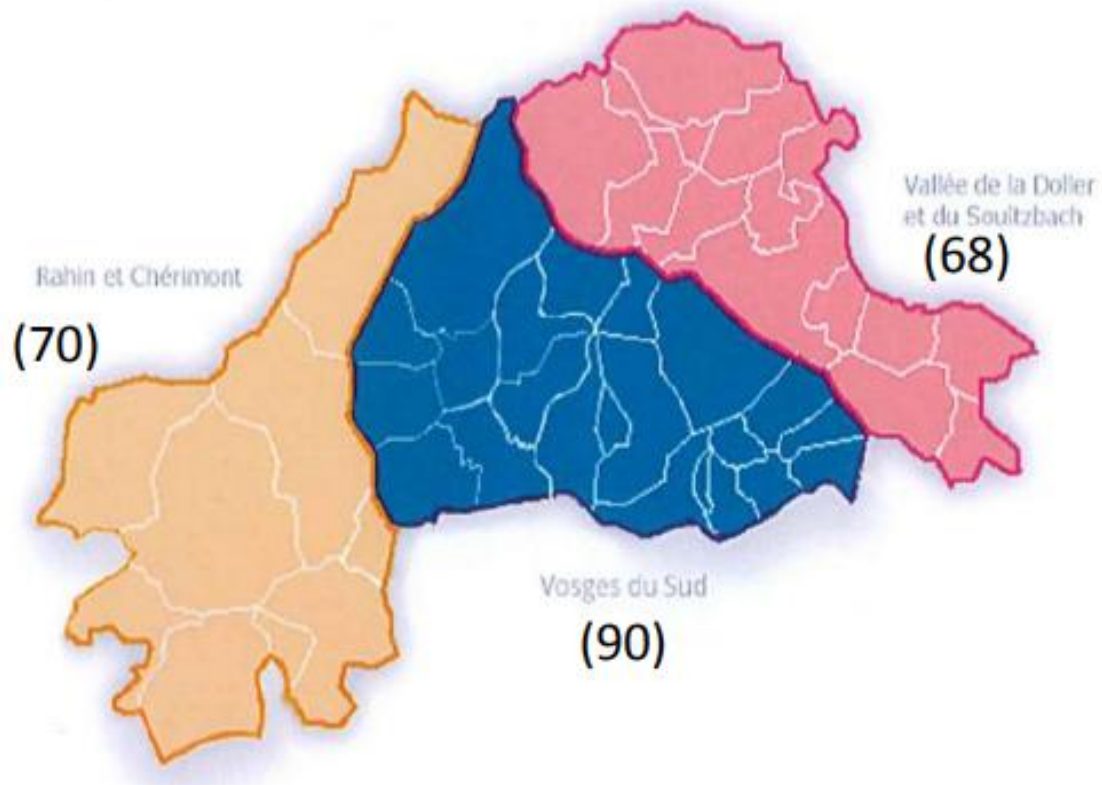
1. Les adhérents – évolution géographique

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Zone Sous-Vosgienne s'étend sur 3 départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin.

Le nombre d'adhérents du SMICTOM, au 1^{er} janvier 2026 est similaire à celui de 2025 et comprend trois membres :

- ☑ La Communauté de Communes des Vosges du Sud,
- ☑ La Communauté de Communes Rahin et Chérimont,
- ☑ La Communauté de Communes de La Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Le syndicat assure la collecte et le traitement et la valorisation des déchets de 44 communes pour environ 39 000 habitants en 2025.



2. Les compétences

Le SMICTOM est un syndicat mixte en charge de la collecte et du traitement des déchets qui assure les missions suivantes :

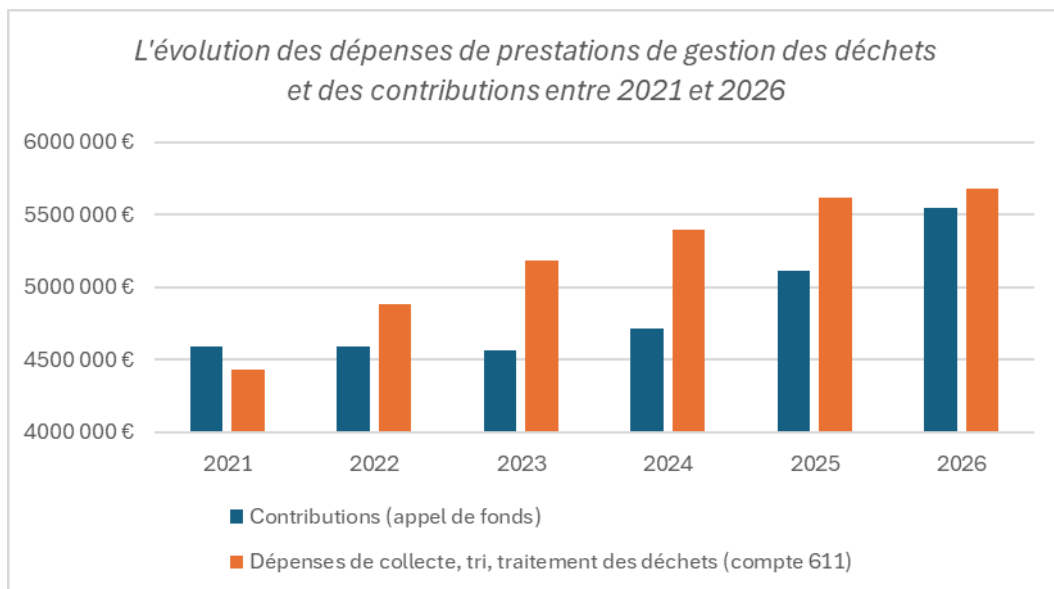
- La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables ;
- La prévention, sensibilisation au tri et au recyclage ;
- La gestion de la facturation et de la redevance incitative ;
- La gestion globale des déchèteries ;
- Le suivi de l'ancienne installation de stockage des déchets non dangereux d'Etueffont (ISDND) ;
- Le tri des déchets recyclables ;
- Le traitement des déchets ultimes et des déchets végétaux qui a été transféré au SERTRID (syndicat mixte de traitement des déchets).

3. Préparation budgétaire 2026 et contexte

Depuis le début des années 2020, le syndicat de collecte et de traitement des déchets a été confronté à un environnement économique particulièrement contraint, marqué par une inflation soutenue qui a pesé lourdement sur ses charges de fonctionnement.

Les coûts liés à la gestion des déchets, déjà soumis à des exigences réglementaires et techniques strictes, ont connu une hausse significative, notamment sous l'effet de l'inflation post covid.

Dans ce contexte, le niveau des contributions des communautés de communes est resté quasiment identique de 2021 à 2024. Le montant des appels de fonds n'a évolué que de 2.7% entre 2021 et 2024 ne permettant pas de faire face à l'augmentation des dépenses.



Cette situation a conduit à une dégradation progressive des équilibres financiers à partir de 2021, nécessitant une réaction structurante pour garantir la pérennité du service public et la qualité de sa mission.

Aussi, dès la fin de l'année 2024, les instances du syndicat ont décidé d'engager un plan de redressement financier, fondé sur une revalorisation progressive des contributions des collectivités membres, étalée sur trois exercices budgétaires. Cette augmentation, d'environ 8,5 % par an, a été votée pour rétablir les marges de manœuvre financières du syndicat et sa capacité d'autofinancement.

L'année 2026 sera marquée par plusieurs défis majeurs :

- La mise en exploitation de la déchetterie de Masevaux-Niederbruck, qui représente un investissement stratégique pour le territoire mais génère des coûts opérationnels supplémentaires.
- La hausse des coûts de traitement par incinération du SERTRID.
- Des amortissements plus conséquents, en raison des investissements lourds réalisés en 2025 avec la construction de la déchetterie de Masevaux-Niederbruck.

Le bilan de l'exercice 2025 atteste d'une amélioration sensible : la première année de hausse des contributions a permis de restaurer une trajectoire financière plus saine, et les indicateurs témoignent d'une nette consolidation des équilibres. De plus, l'année 2025 a été marquée par le déstockage des matériaux du centre de tri, propriétés du SMICTOM. Cette année record, avec des prix de revente plus élevés et négociés dans le cadre du renouvellement du marché de tri-conditionnement des matériaux a permis d'obtenir un soutien historique de la part de CITEO.

Cependant, la seconde hausse des contributions votée pour 2026 reste indispensable pour absorber ces nouvelles charges et finaliser le redressement. La stabilisation définitive des comptes ne sera effective qu'à compter de 2027, une fois le plan pleinement déployé.

Cette dynamique, bien qu'encourageante, appelle à une vigilance accrue, dans un contexte économique qui reste marqué par des incertitudes. Le syndicat poursuit ses efforts pour garantir la soutenabilité de son modèle économique, tout en assurant un service public de qualité pour les usagers et les collectivités membres.

Le budget 2026 devra nécessairement être construit en tenant compte de ces paramètres et du contexte.

II. BILAN PROVISOIRE 2025

1. Estimation des dépenses et recettes d'investissement

1.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BUDGET 2025	Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00 €	4 406,55 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000.00 €	34 991.25 €
20 - Immobilisations incorporelles	90 000.00 €	31 786.95 €
204 – Subventions d'équipement versées	5 000.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	740 000.00 €	98 591.36 €
23 - Immobilisations en cours	2 000 000.00 €	1 376 670.55 €
TOTAL	2 885 000.00 €	1 546 446.66 €

Montant des dépenses d'équipement (hors emprunt et amortissements) : **1 507 048.86€**

Taux de réalisation : 52 %

➤ Principales réalisations :

- Construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck. Ouverture officielle le 2 février 2026.

➤ Opérations de travaux inscrites au budget 2025 mais non réalisées :

- Acquisition d'un camion pour le lavage des PAVs biodéchets. Inscription en reste à réaliser ;
- Acquisition d'équipements de la société GILLARD pour la déchèterie de Masevaux-Niederbruck. Acquisition décalée début 2026.

Les restes à réaliser 2025 :

La plupart des entreprises sollicitées sur les différents lots du projet de construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck n'ont pas transmis leur décompte général définitif au 31 janvier 2026. Ainsi, les restes à réaliser relatifs à ce projet s'élèvent à 382 627.04€.

Le véhicule de lavages des points d'apport volontaire des biodéchets ne sera que réceptionné ce printemps. Le montant des restes à réaliser s'élève à 132 385.50€.

Des frais d'études restants pour un montant de 582.38€

➔ **Ainsi le total des restes à réaliser est de 515 594.92€. Ces dépenses sont inscrites au projet de BP 2026 dans les chapitres correspondants.**

1.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BUDGET 2025	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 759 514.09 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	139 485.91 €	0 €
024 - Produits de cessions	€	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000.00 €	332 482.33 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	56 000.00 €	60 013.47 €
13 – Subvention d'investissement	190 000.00 €	50 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	400 000,00 €	0 €
TOTAL hors excédent reporté	1 125 485,91 €	442 495,80 €
TOTAL	2 885 000,00 €	442 495,80 €

Les amortissements de l'exercice 2025 s'élèvent à 332 482.33 €.

Le chapitre 10 comprend le FCTVA pour un montant de 60 013.47 €.

1.3 Résultat d'investissement au 31/12/2025

Recettes : **442 495.80 €**

Dépenses : **1 546 446.66 € avec 515 594.92 € de RAR inscrits au BP 2026.**

☞ **Résultat prévisionnel de l'exercice 2025 : - 1 103 950.86€**

☞ **Résultat prévisionnel d'investissement cumulé : 655 563.23 €**

Il n'y a pas de besoin de financement par la section de fonctionnement.

2. Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement 2025

Sens	Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	6 269 000.00 €	5 771 772.32 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500.00 €	571 414.11 €
	023 - Virement à la section d'investissement	139 485.91 €	0.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000.00 €	332 482,33 €
	65 - Autres charges de gestion courante	47 000.00 €	36 950,33 €
	66 - Charges financières	15 000.00 €	8 307.75 €
	67 - Charges spécifiques	10 000.00 €	392.47 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €	0.00 €
TOTAL		7 791 985.91 €	6 721 319,31 €
RECETTES	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 437 143.40 €	
	013 - Atténuations de charges	- €	13 698.02 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00 €	4 406.55 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000.00 €	301 373.12 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 489 431.20 €	6 868 721.72 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 000.00 €	43 362.10 €
	77 - Produits exceptionnels	- €	102,70 €
TOTAL (hors excédent)		8 179 574.60 €	7 232 664.21 €

☞ **Résultat prévisionnel de l'exercice 2025 (hors 002) : 511 344.90 €**

☞ **Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé : 1 948 488.30 €**

Pour mémoire,

- résultat 2021 : 220 913.86 €

- résultat 2022 : 126 502.35 €

- résultat 2023 : - 257 154.20 €

- résultat 2024 : - 591 731.89 €

Le déficit a été minoré en 2023 grâce à des recettes exceptionnelles perçues par le syndicat :

- Subvention biodéchets de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- Soutien CITEO très important.

Sur les années 2023 et 2024, afin de supporter l'augmentation constante des charges de fonctionnement et de financer en partie les dépenses d'équipement, près de 1.2 million € de recettes ont été puisées dans l'excédent de fonctionnement cumulé.

Alors qu'en début d'exercice 2022, l'excédent cumulé était d'environ 2.6 millions d'euros, il est estimé, à la clôture de l'exercice 2025 à 1.95 million d'euros.

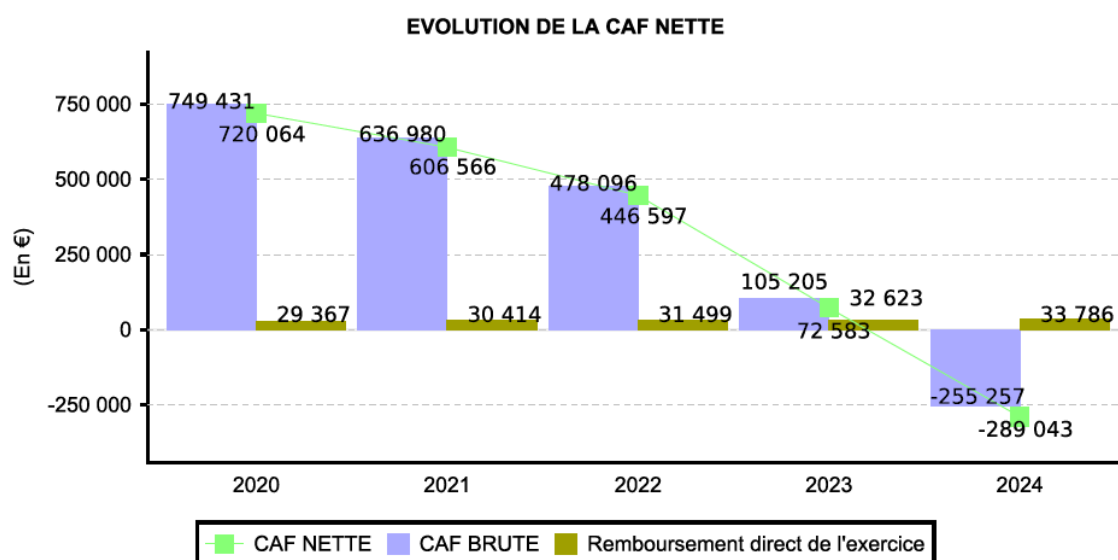
III. STRUCTURE DE LA DETTE et CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Au 1^{er} janvier 2026, le SMICTOM rembourse un emprunt selon le détail suivant :

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
Caisse d'épargne	Construction d'une déchèterie fixe	2010	610 000 €	194 591.21 €	20 ans	3.52%	2030

La périodicité de cet emprunt est trimestrielle. Le montant du remboursement du capital pour 2026 est de 36 239.30€ (chapitre 16). Il s'agit du seul emprunt en cours au SMICTOM.

Capacité d'autofinancement :



Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement brute et de la capacité d'autofinancement nette. La CAF brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

L'histogramme illustre bien la diminution importante de la CAF brute depuis 2020 avec une chute importante depuis 2022 en raison du maintien du niveau des contributions des CCs membres et de l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement (+25% environ).

La CAF nette mesure la capacité du syndicat à dégager des ressources propres au niveau de son fonctionnement pour financer ses dépenses d'équipement, après remboursement des dettes. Le remboursement de l'emprunt étant faible et stable, l'impact sur la CAF nette est identique. Le recours à l'emprunt s'est avéré impossible en 2025 avec une CAF négative. La CAF devrait retrouver un niveau acceptable avec les résultats obtenus en 2025.

IV. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1. Dépenses d'Investissement

Voici les propositions en investissement :

➤ **Pour le siège et le fonctionnement du syndicat :**

- Acquisition d'une camionnette type jumper pour les livraisons de bacs et de matériel. Montant estimé à 40 000€.
- Acquisition d'un véhicule léger type Kangoo ou équivalent pour un montant estimé à 30 000€.
- Reconstitution du parc de bacs : 30 000€.
- Acquisition de nouveaux abris-bacs biodéchets : 22 500€.
- Changement des bacs biodéchets : 10 000€.
- Vidéoprotection des sites d'exploitation : 20 000€.
- Nouveaux panneaux sur les 3 déchèteries : 28 000€.
- Matériel informatique, téléphonie et autres équipements : 25 000€.
- Travaux électriques et de rafraîchissement dans les bureaux : 30 000€.

➤ **Pour les déchèteries et la base d'exploitation :**

- Travaux de voirie et de sécurisation de la base d'exploitation : 140 000€.
- Equipements de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck : 227 500€.
- Frais d'études, AMO et maîtrise d'œuvre (chapitre 20) : 19 417.62€.
- Autres immobilisations au chapitre 21 (divers matériels et petits travaux rendus nécessaires) : 245 748.16€.

➤ **Divers :**

- Remboursement de l'emprunt : 36 239.30€.
- Subvention d'équipements et opération d'ordre : 10 000€.

➤ **RAR 2025 :**

- Construction Masevaux (2313) : 382 627.04€.
- Véhicules de lavage des PAVs : 132 385.50€.
- Frais d'études (2031) : 582.38€.

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT proposées : 1 430 000 €

2. Recettes d'Investissement

Afin de pouvoir financer les investissements (en dehors de l'excédent d'investissement reporté), il est proposé d'inscrire :

- ➔ **420 000 €** correspondant aux amortissements 2025 et estimés 2026 (040).
- ➔ **50 000 €** de subventions d'investissement (50 000€ de la Région Grand Est pour la construction de la déchèterie de Masevaux.
- ➔ **70 000 €** correspondant au montant estimé de FCTVA.
- ➔ **234 436.77 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).
- ➔ **655 563.23 €** correspond à l'excédent d'investissement reporté (001).

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT proposées : 1 430 000 €

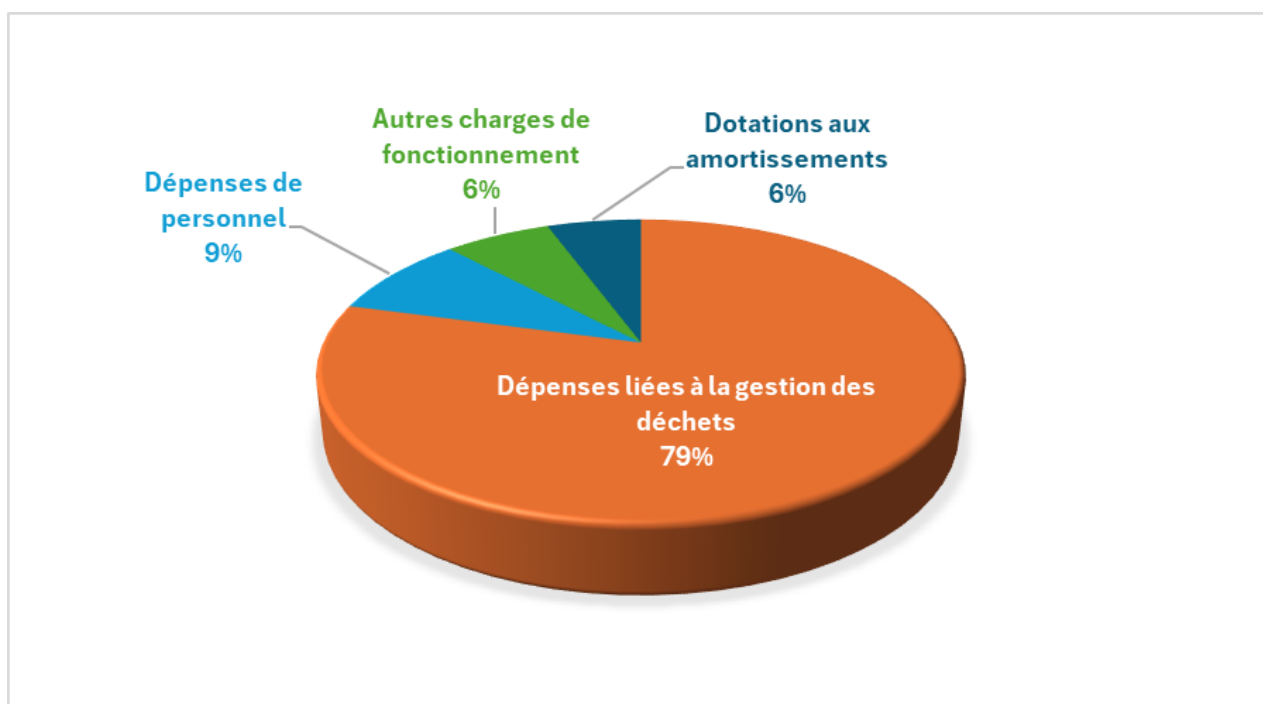
Le projet de budget 2026 en INVESTISSEMENT se présenterait ainsi :

Sens	Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
D E P E N S E S	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subvention	5 000,00 €	4 406,55 €	5 000,00 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	45 000,00 €	34 991,25 €	36 239,30 €
	20 - Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	31 786,95 €	20 000,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	740 000,00 €	98 591,36 €	981 133,66 €
	23 - Immobilisations en cours	2 000 000,00 €	1 376 670,55 €	382 627,04 €
TOTAL		2 885 000,00 €	1 546 446,66 €	1 430 000,00 €
Sens	Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
R E C E T T E S	<i>001 - Solde exécution section investissement</i>	1 759 514,09 €	1 759 514,09 €	655 563,23 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	139 485,91 €	- €	- €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	340 000,00 €	332 482,33 €	420 000,00 €
	10 - Dotations , fonds divers et réserves	56 000,00 €	60 013,47 €	304 436,77 €
	13 - Subvention d'investissement	190 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	- €	- €
TOTAL (hors excédent)		2 885 000,00 €	2 202 009,89 €	1 430 000,00 €

3. Projet de budget de fonctionnement 2026

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :



1. Les dépenses de collecte, tri et de traitement des déchets

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les dépenses liées à la collecte, au transfert, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries représentent la part la plus importante (79%) et ne cessent d'augmenter.

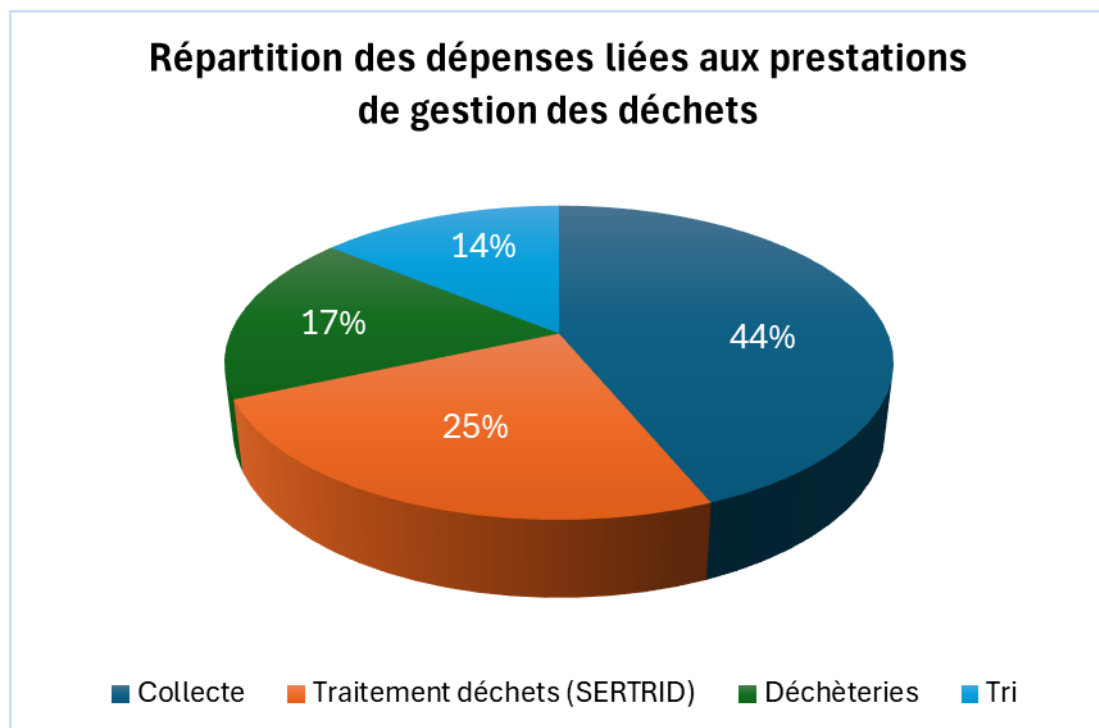
Pour le budget 2026, **5 950 000 €** TTC de dépenses de prestations de service pour la collecte, le tri et le traitement des déchets (compte 611) ont été inscrites.

L'estimation de ces dépenses avant le vote du compte financier unique 2025 est de **5.5 millions d'euros** (+ 1,85 % environ par rapport à 2025).

L'évolution de ces dépenses s'expliquent notamment par :

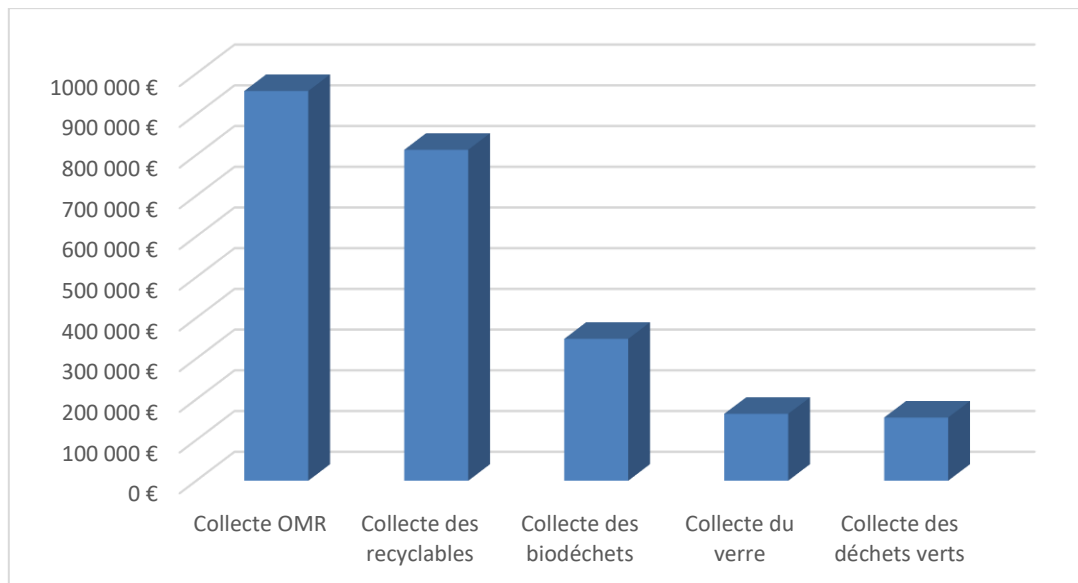
- ➡ L'augmentation de 11% des coûts des marchés de collecte, tri et gardiennage en raison notamment de l'évolution défavorable de l'indice de révision des prix, qui est cependant moindre qu'entre 2022 et 2023 (+23%) ; +3% entre 2023 et 2024 ;

- ➔ L'augmentation des coûts de traitement du SERTRID en raison des hausses de coût de traitement des déchets.
- ➔ La prise en charge des dépenses liées à la gestion des biodéchets qui a générée des dépenses supplémentaires initiales même si elle permet déjà de limiter les tonnages des OMR et le coût de traitement associé.
- ➔ Le nouveau marché de collecte, gestion des déchèteries et tri-conditionnement des multi matériaux présente pour le moment des coefficients de révision stables.



Le graphique ci-dessus illustre à l'intérieur de ce poste le plus important du SMICTOM, la part que représente chacune de ces prestations que sont la collecte, le tri et l'exploitation des déchèteries qui font l'objet de marchés publics et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), des encombrants et des déchets verts qui sont gérés par un autre syndicat, le SERTRID.

La collecte des déchets, qui représente 44% de ces dépenses se décompose ainsi :



C'est la collecte des OMR la plus coûteuse et celle qui ne génère pas de recettes contrairement aux recyclables et au verre.

Ces dépenses de collecte, tri, traitement sont notamment impactées par deux facteurs :

- ❖ **Les prix des marchés** qui ont fortement augmenté depuis 2021 en raison de la variation défavorable des indices et du renouvellement des contrats depuis le 1^{er} janvier 2025 ;
- ❖ **Les quantités de déchets**, certains marchés comprenant des coûts à la tonne (tri, traitement et part variable de la collecte...).

Le défi est donc de limiter les tonnages des déchets.

OMR : Pour 2026, il est prévu une stabilité des tonnages des OMR. Pour rappel, ces dernières sont passées sous la barre symbolique des 100kg/an/habitant. Elles ont diminué de 30% depuis la mise en place de la collecte des biodéchets et du passage à 9 levées incluses dans le forfait incitatif en 2023. Une légère baisse pourrait cependant se poursuivre en 2026.

Tri sélectif : La quantité estimée de déchets issus du tri sélectif (emballage et verre) devrait peu évoluer. L'extension des consignes de tri est en place et bien assimilée. L'enjeu reste cependant d'améliorer la qualité du tri qui s'établit à 16.63% de refus (janvier 2026).

Biodéchets : En ce qui concerne les biodéchets, après l'augmentation de plus de 25% du tonnage entre 2023 et 2024, de +10% en 2025, il est attendu une évolution de +5% en raison de la mise en place récente de ce service. Le tonnage de biodéchets pour l'année 2026 devrait dépasser légèrement les 600 tonnes.

Déchèteries : L'année 2026 est marquée par la fin du service de déchèterie mobile depuis le 1^{er} janvier et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Masevaux-Niederbruck au 2 février. Les

déchets de déchèteries devraient peu évoluer en 2026. Les flux seront répartis différemment entre les sites du fait de l'ouverture de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck.

Déchets verts : En avril 2025, les 5 zones à déchets verts du secteur 70 ont été fermées suite à l'ouverture de la nouvelle zone sécurisée de Plancher-Bas. L'évolution a été spectaculaire avec une baisse de 30% des tonnages sur le secteur 70 entre l'année 2024 (1821 tonnes) et 2025 (1250 tonnes).

Le tonnage total de 3981.30 tonnes sur l'ensemble du territoire du Smictom est le plus bas jamais enregistré avec un premier passage sous les 100 kg/an/habitant.

L'ouverture de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck est concomitante avec les fermetures des zones à déchets verts du secteur 68. Nous attendons une baisse notable de 30% sur l'année 2026, soit 500 tonnes. L'estimation du tonnage 2026 pour ce flux est de 3500 tonnes. Cependant, l'estimation des tonnages reste difficile à appréhender car elle dépend de nombreux facteurs (comportement des usagers, des professionnels, actions de sensibilisation et de prévention, météo...).

Pour le budget 2026, les dépenses liées au marché de collecte, gestion des déchèteries et tri-conditionnement des multimatériaux devraient évoluer faiblement en raison d'une notable stabilité des indices de révision depuis plus d'un an.

Le SERTRID est également confronté à des surcoûts notamment sur les consommables liés au traitement des fumées, à la maintenance, aux primes d'assurance et à l'énergie. Ces augmentations sont répercutées sur le SMICTOM et il est attendu entre +5% et 10% de hausse des coûts de traitement jusqu'en 2030.

L'estimation de ce poste de dépenses le plus important est d'environ 5 700 000 €.

Cependant, au regard :

- Des incertitudes liées notamment aux tonnages ;
- Des incertitudes liées aux révisions des prix semestrielles ;
- A l'exploitation de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck dont le volume de gardiennage est en phase de test sur le premier semestre 2026 afin de réduire les coûts opérationnels, il est proposé d'inscrire + 250 000 € par rapport aux projections, soit **5 950 000 €**.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2025 étaient de **591 500 €**.

Au 31/12/2025, le montant des dépenses de personnel s'élève à environ **571 500 €**.

Il s'agit du 2^{ème} poste de dépenses réelles du syndicat et **pourtant il ne représente que 8,5% de ses charges réelles en 2025.**

A noter que le Smictom a fait le choix audacieux d'assumer en régie l'ensemble des petits services souvent externalisés par les collectivités :

- Livraison et gestion du parc de bacs ;
- Nettoyage des 400 PAVs verre et biodéchets ;
- Contrôle de la pré-collecte de nuit ;
- Entretien et maintenance des sites ;

Ces choix permettent une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros de coût de fonctionnement et permet d'obtenir 20 000€ de soutiens de la part de CITEO.

L'augmentation de ce poste ces dernières années est liée notamment :

- Aux charges incompressibles obligatoires telles que les évolutions de carrières statutaires (avancements de grade, échelon) ;
- Les revalorisations successives du point d'indice ;
- La revalorisation des avantages sociaux des agents (titres restaurants) ;
- La mise en place de la prévoyance par le biais du CDG90 et la participation employeur associée ;
- La hausse de la CNRACL et de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour faire face à l'inflation ;
- La mise en place des astreintes pour le site autonome de Plancher-Bas ;
- Le recrutement d'un agent supplémentaire pour le contrôle de la pré-collecte ;
- Des évolutions dans les temps partiels des agents titulaires.

Concernant les crédits à inscrire au budget 2026, il est proposé une enveloppe de **650 000 €**.

Une hausse qui s'explique par les augmentations listées ci-dessus.

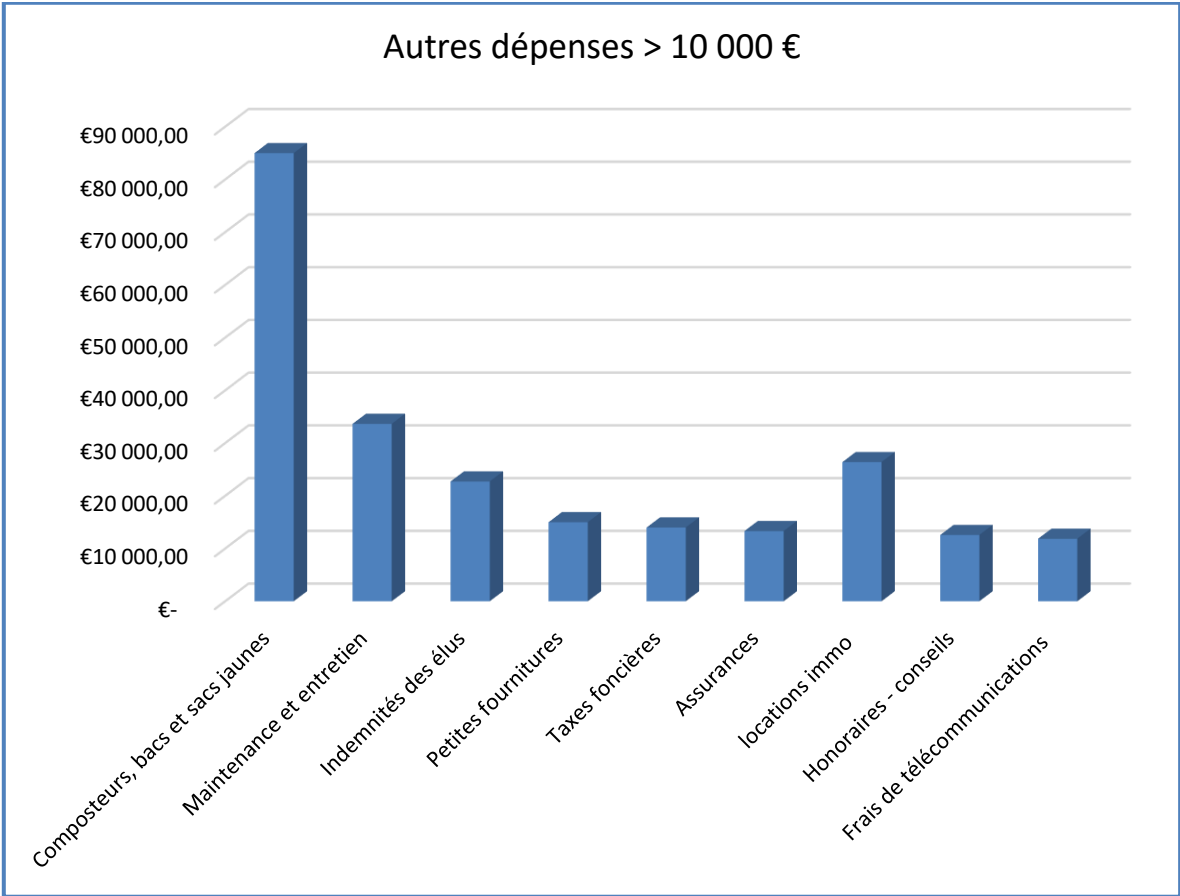
Par ailleurs, il est important de préciser que la hausse des charges de personnel s'accompagne d'une baisse des coûts de fonctionnement avec moins de prestations externalisées, une baisse des refus dans le tri ainsi qu'une hausse des recettes par le biais des soutiens CITEO et d'une amélioration de la qualité du tri et des matériaux revendus. Cette amélioration de la qualité permet au Smictom de bénéficier de la majoration CITEO de + 50% des soutiens. Soit plus de 300 000€.

La valeur mensuelle du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2023, elle est fixée à 4.92 €. Il n'est pas prévu à ce jour de revalorisation pour 2026 ; le budget n'inclut donc pas d'évolution.

3. Les autres charges à caractère général

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent 6% du budget 2026, il est proposé d'inscrire 500 000 euros.

Le graphique ci-dessous concentre les principaux vecteurs des dépenses constatées en 2025 :



Les dépenses supportées par le SMICTOM sont donc essentiellement celles liées à l’externalisation des prestations de collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries.

L’augmentation des dépenses de fonctionnement du SMICTOM pour l’année 2026 par rapport au BP 2025 est estimée à + 1,1 %.

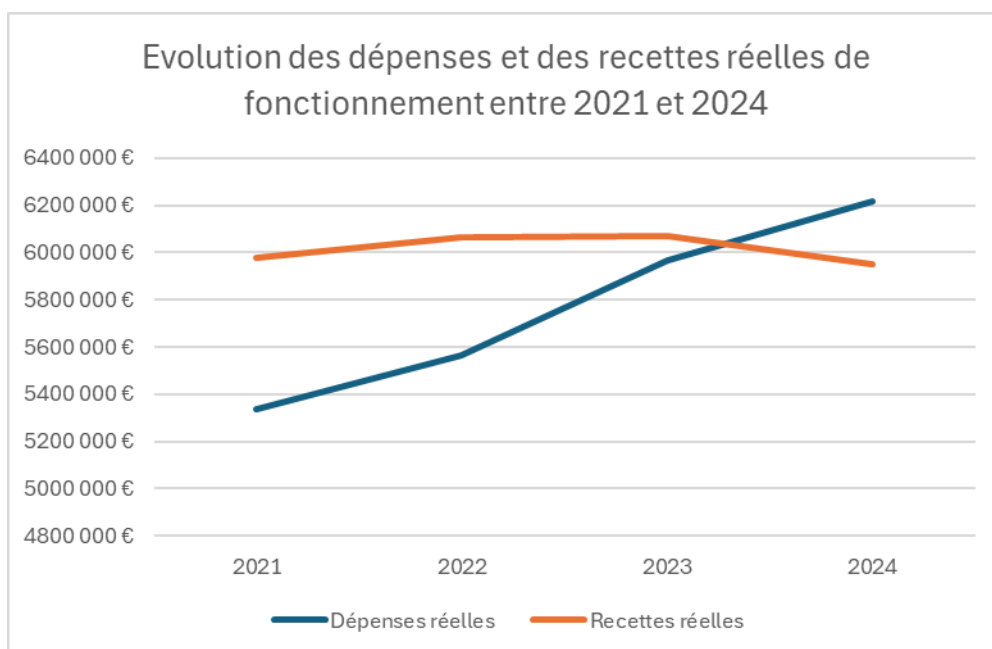
Cette évolution peut sembler faible mais il est important de préciser que :

- Le budget voté en sur-équilibre présente une « marge de sécurité » moins conséquente sur le projet de BP 2026 par rapport à celui de 2025.

- Il n’y a pas d’inscription comptable au 023 « virement vers la section d’investissement » dont le montant était de 139 485€ dans le BP 2025. Il est proposé d’équilibrer la section d’investissement par l’affectation du résultat au 1068.

Pour rappel lors du Comité Syndical du 28 novembre 2024 au cours duquel l’appel de fonds a été voté, il a été exposé depuis 2021 le constat de l’évolution constante des dépenses non compensées par l’augmentation des recettes.

Le graphique ci-dessous met plus particulièrement en exergue la différence entre l’augmentation importante et continue des dépenses réelles depuis 2021 et la stagnation puis la légère diminution des recettes. Cette situation a conduit à un effet ciseau en 2023 qui s’est aggravé en 2024 :



	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	5 335 221 €	5 562 327 €	5 967 497 €	6 215 814 €
Recettes réelles	5 976 851 €	6 066 622 €	6 072 702 €	5 952 097 €

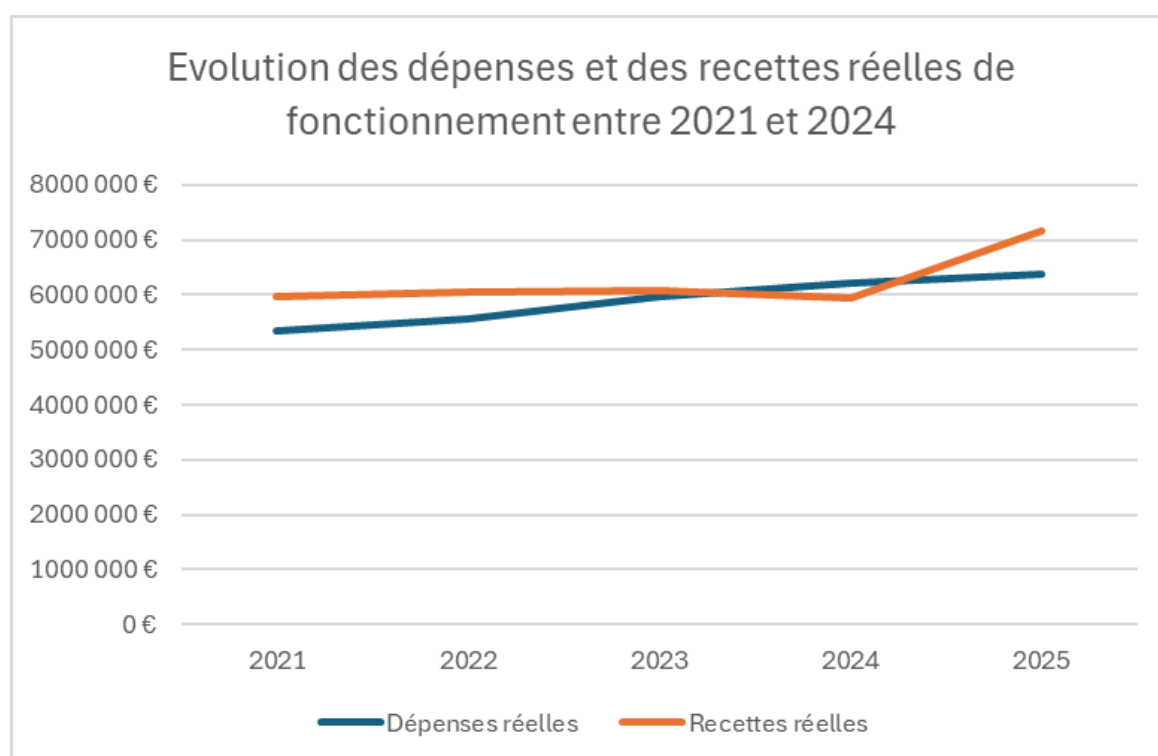
Cette situation ne pouvait perdurer. C'est pourquoi, une augmentation du montant des contributions a été votée avec un lissage sur 3 années.

Afin d'éviter le risque d'un nouvel effet ciseau et de conserver une capacité d'autofinancement, le choix retenu par les délégués syndicaux a été de fixer pour 2026 une hausse de 8.5%. Ce choix est aussi la conséquence des recettes 2026 qui s'annoncent largement inférieures à celles de 2025.

L'année 2025 a été exceptionnellement importante en recettes avec notamment :

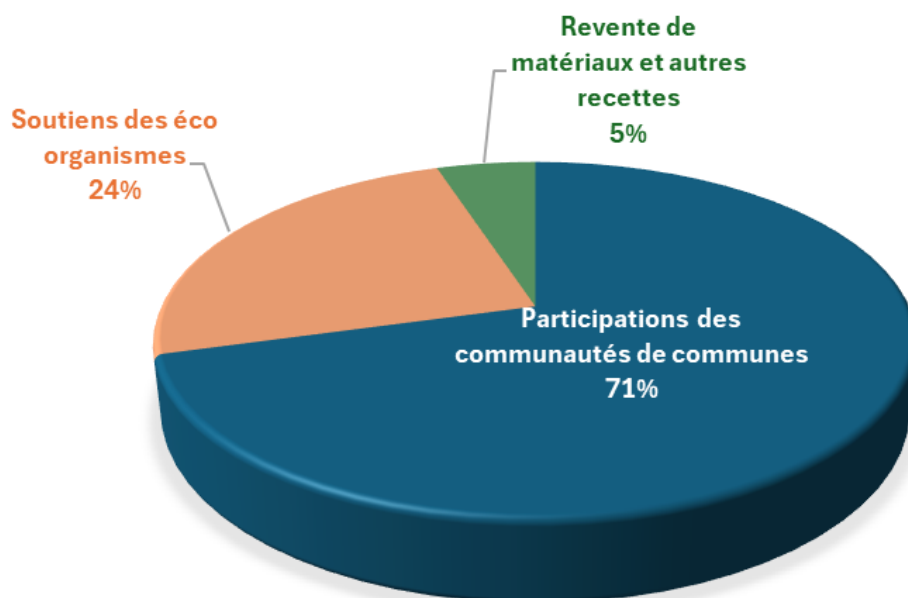
- Les prix de revente des matériaux renégociés largement à la hausse dans le cadre du renouvellement du marché de tri-conditionnement et revente des multimatériaux ;
- La revente du stock important des matériaux propriétés du Smictom au centre de tri ;
- Les soutiens CITEO conséquents en lien avec les tonnages de matériaux revendus ;
- Le solde de la subvention ADEME pour les biodéchets de 158 000€.

Cette revente reste ponctuelle et le stock de matériaux étant consommé, il faudra s'attendre à une large chute des recettes en 2026.



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2025



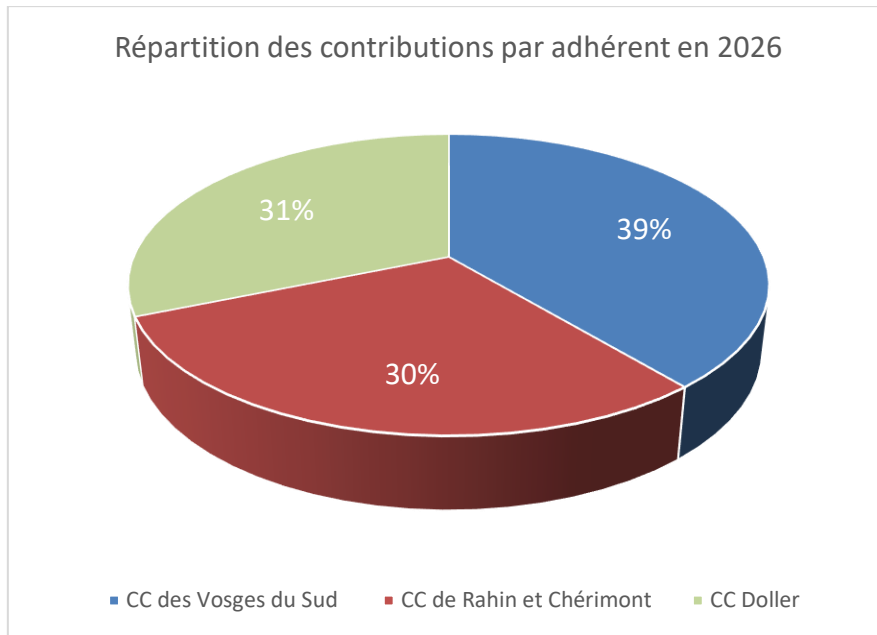
Comme évoqué dans les dépenses de fonctionnement, les recettes de l'année 2025 ont été exceptionnellement élevées.

1. *Les contributions des communautés de communes*

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les contributions versées par les adhérents représentent la part la plus importante des recettes réelles en 2025 (71%).

Pour mémoire, le montant des contributions qui a été voté en décembre 2025 est de 5 548 615 €, soit une augmentation de 8.5%, réparti entre les trois adhérents du syndicat, comme suit :

Adhérents	Montant de l'appel de fonds 2026
C DES VOSGES DU SUD (CCVDS)	2 158 852,87
CC RAHIN ET CHERIMONT (CCRC)	1 656 102,56
CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CC Doller)	1 733 659,57
Ensemble des adhérents	5 548 645,00



La part de la contribution de la Communauté de communes des Vosges du Sud est la plus importante et représente 39% du montant de l'appel de fonds, celle ensuite de la Communauté de communes de la Doller et du Soultzbach est à 31% proche de celle de la Communauté de communes de Rahin et Chérimont à 30%.

En septembre 2025, pour plus d'équité et de transparence, le Comité Syndical a acté le nouveau mode de calcul des contributions en le basant à 100% sur la population DGF des entités.

2. Les soutiens des éco organismes

L'ensemble des soutiens représentent **24 % des recettes de fonctionnement en 2025**. C'est le 2^{ème} poste de recettes le plus important.

Il correspond aux recettes versées dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) par les metteurs sur le marché et redistribuées au syndicat par les différents éco organismes. Le plus important est :

- CITEO** au titre de la valorisation des recyclables et du papier qui représente le soutien le plus important mais aussi le plus évolutif.

En effet selon les années en fonction des barèmes successifs, son montant a pu varier de **800 000 € à un près d'1.2 million**. D'une année sur l'autre, on peut donc observer un écart d'environ 400 000 € de recettes. Ce qui n'est pas neutre dans le budget du SMICTOM.

L'année 2025 a été particulièrement importante avec un soutien CITEO largement supérieur à 2024 :

Performance 2024

- CITEO : 836 676,79 €
- Revente matière : 143 571,65 €
- **Total : 980 248,44 €**

Performance 2025

- CITEO : 1 555 738,85 €
- Revente matière : 225 286,80 €
- **Total : 1 781 025,65 €**

Les projections annoncées par CITEO pour l'année 2026 se portent vers un montant d'environ 1 050 000€. Soit environ 500 000€ de moins.

L'estimation de ce montant est délicate et dépend du barème de CITEO qui comprend :

- Des soutiens financiers au recyclage dont le montant à la tonne diffère selon la matière triée ;
- Des soutiens à l'action de sensibilisation auprès des citoyens ;
- Des soutiens à la connaissance des coûts ;
- Des Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus de tri issus des centres de tri / restant dans les OMR.

Le syndicat a également contracté avec d'autres éco organismes, dont certains sont plus récents, qui apportent leur soutien financier :

- ☑ **Ecomaison** (ex Eco mobilier) pour l'ameublement, les articles de bricolage et de jardin et les jouets ;
- ☑ **OCAD3E** pour les déchets des équipements électriques et électroniques ;
- ☑ **Eco DDS** pour les déchets diffus spécifiques (déchets chimiques) ;
- ☑ **Refashion** (anciennement ECO TLC) pour le textile ;
- ☑ **Valobat : nouvelle REP PMCB** qui a été mise en place en 2025. Les recettes à percevoir sont estimées à **25 000 €**. Cette REP est en difficulté et fait l'objet d'un moratoire. Nous n'avons aucune certitude quant à l'obtention d'un soutien financier en 2026.

Pour le budget 2025, il est proposé d'inscrire **1 200 000 €** pour l'ensemble des éco-organismes.

3. La vente des matériaux et autres recettes

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente le 3^{ème} poste de recettes réelles du syndicat (6%).

Les matériaux concernés par la revente sont :

- Les déchets issus de la **collecte sélective** repris par le titulaire du marché de tri : plastiques (PET clair, PET foncé, PE PP...), papier et JRM, carton (PCNC), briques alimentaires, acier, aluminium.
- Les déchets valorisables issus **des déchèteries** repris par le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries : métaux (ferraille).
- La revente des batteries avec la société PIETRA.
- Le **verre** repris par OI Manufacturing (fédération).

Ce poste de recettes repose sur deux paramètres variables :

- ➡ Les tonnages à valoriser.
- ➡ Le prix de reprise de chaque matériau.

Les prix de reprise ont été revalorisés suite au renouvellement du marché de tri pour une perspective plus favorable des recettes issues de ce poste.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les prix de reprise par matériau et l'estimation des recettes sont les suivants :

Matériaux	Prix plancher à la tonne	Prix de marché à la tonne	Montant annuel prévisionnel prix plancher	Montant annuel prévisionnel prix de marché
Acier	50 €	70 €	6 440 €	9 015,47 €
Alu	300 €	660 €	8 547 €	18 804,32 €
Petit Alu	0 €	0 €	0 €	0,00 €
PCNC	40 €	60 €	25 310 €	37 964,30 €
JRM	45 €	65 €	21 538 €	31 109,89 €
GM	25 €	40 €	6 104 €	9 765,99 €
PCC	5 €	5 €	255 €	254,55 €
PET Clair	250 €	450 €	49 405 €	88 929,36 €
PE/PP	60 €	80 €	9 234 €	12 312,28 €
Cartons déch	50 €	70 €	5 149 €	7 208,21 €
Ferraille	50 €	140 €	23 700,00 €	66 360,00 €
Batterie	300 €	300 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Verre	8 €	8 €	16 000,00 €	16 000,00 €
		Total	173 481 €	299 524,37 €

Les prix des matières premières sont très volatils et fluctuent tous les mois de manière importante et sont difficiles voire impossibles à appréhender.

Ainsi, au regard du tableau ci-dessous, on observe un écart de plus de 126 000 € entre les recettes estimées en fonction du prix plancher de reprise (prix minimum de reprise payé par titulaire au SMICTOM) et la valeur du prix du marché à la date de l'offre du titulaire.

L'intégralité des matériaux sont aujourd'hui basés sur les prix plancher.

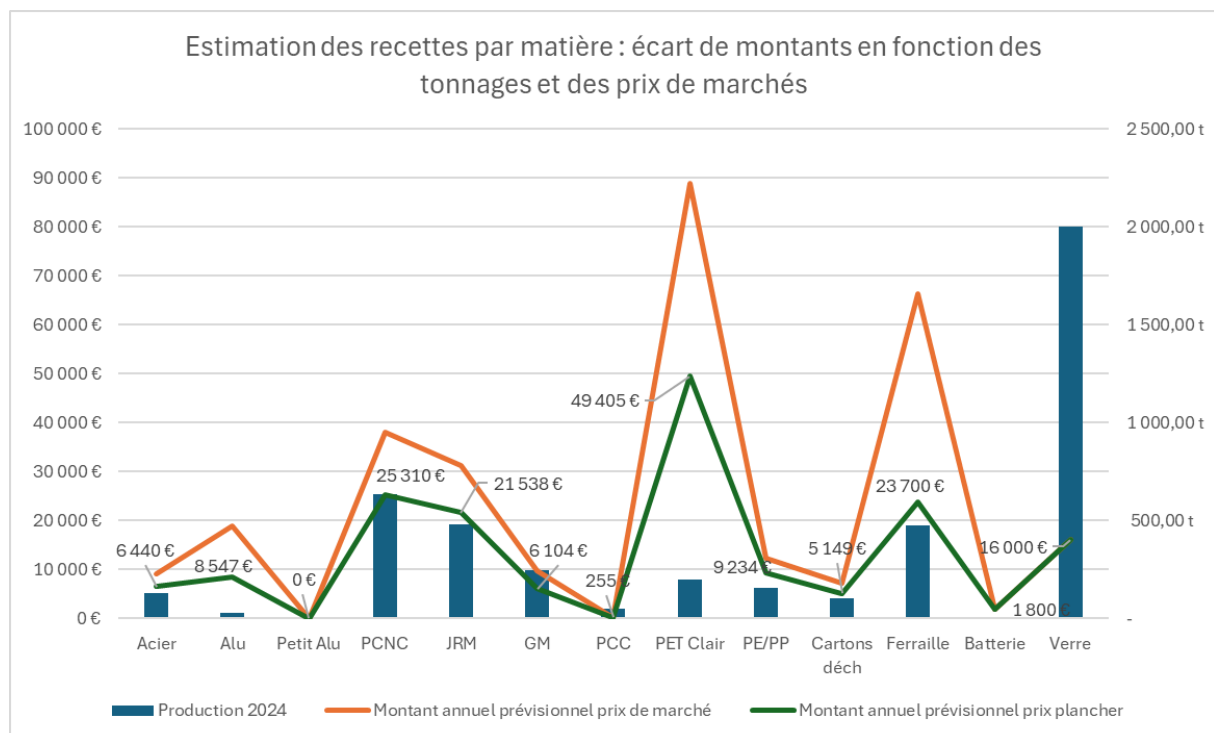
Par ailleurs, ces recettes sont également liées aux tonnages sortants du centre de tri et valorisés ensuite par les repreneurs.

On peut constater dans le tableau ci-dessous les écarts importants entre les matériaux. Ainsi une tonne de papier carton complexé sera reprise à 5€ alors qu'une tonne de PET clair (bouteilles en plastique transparentes) vaut au minimum 250€ et jusqu'à 450€ la tonne.

Cependant, le graphique ci-dessous qui reprend, par matière, le tonnage annuel et les montants de recettes estimées présente les écarts entre les tonnages et les montants des recettes.

Ainsi, alors que les recettes issues du verre et du PET clair (en valeur prix plancher) sont assez similaires, le tonnage du verre est beaucoup plus important.

Le gros de magasin (GM) et l'acier génèrent autant de recettes alors que la quantité de GM est double.



Ainsi, par prudence, il est proposé d'inscrire au BP 2026 les recettes estimées au regard des prix planchers de revente des matières, soit **173 000 €**

Les autres recettes de ce poste :

Elles sont estimées à **77 500 €** et correspondent à :

- La facturation des professionnels ;
- La vente de composteurs, bacs revendus ;
- Au loyer COVERED ;
- Au remboursement de la taxe foncière ;
- Aux prestations de service (serrures bacs, gobelets...) ;
- Au reversement des agents de la part des titres restaurant ;
- Aux autres remboursements (assurances...).

Le projet de budget 2026 FONCTIONNEMENT en dépenses et en recettes se présenterait ainsi :

Sens	Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	6 269 000,00 €	5 771 772,32 €	6 362 500,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500,00 €	571 414,11 €	650 000,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	139 485,91 €	- €	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €	332 482,33 €	420 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	47 000,00 €	36 950,33 €	52 000,00 €
	66 - Charges financières	15 000,00 €	8 307,75 €	7 374,74 €
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	392,47 €	5 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €	- €	380 000,00 €
TOTAL		7 791 985,91 €	6 721 319,31 €	7 876 874,74 €
Sens	Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
R E C E T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 437 143,40 €	1 437 143,40 €	1 714 051,53 €
	013 - Atténuations de charges	3 000,00 €	13 698,02 €	7 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	4 406,55 €	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000,00 €	301 373,12 €	235 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 489 431,20 €	6 869 721,72 €	6 749 115,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	43 362,10 €	30 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €	102,70 €	- €
TOTAL (hors excédent)		8 179 574,60 €	8 669 807,61 €	8 740 166,53 €

V. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026 :

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, et sous réserve de la validation du résultat N-1 et des opérations d'ordre entre section, vous trouverez ci-dessous le tableau de la section de fonctionnement par chapitre.

En reprenant plus d'1 million € d'excédents antérieurs cumulés pour équilibrer les sections, l'augmentation du niveau de contribution des adhérents est contenue et limitée à 8.5 %.

SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	6 362 500,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	650 000,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	52 000,00 €
	66 - Charges financières	7 374,74 €
	67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €
TOTAL		7 876 874,74 €
Sens	Chapitre	BP 2026
R E C E T T E S	002 - <i>Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>	1 714 051,53 €
	013 - Atténuations de charges	7 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	235 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 749 115,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL (hors excédent)		8 740 166,53 €

SECTION INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026
D E P E N S E S	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subventions)	5 000,00 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	36 239,30 €
	20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	981 133,66 €
	23 - Immobilisations en cours	382 627,04 €
TOTAL		1 430 000,00 €

Sens	Chapitre	BP 2026
R E C E T T E S	001 - Solde exécution section investissement	655 563,23 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	420 000,00 €
	10 - Dotations , fonds divers et réserves	304 436,77 €
	13 - Subvention d'investissement	50 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
TOTAL (hors excédent)		1 430 000,00 €

VI. RESSOURCES HUMAINES

1. Panorama du personnel du SMICTOM au 31 décembre 2025

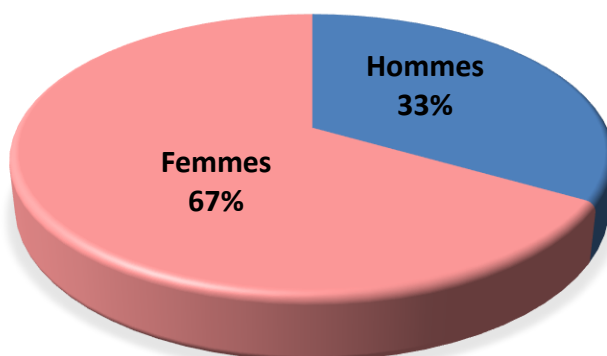
Au 31 décembre 2025, le SMICTOM comptait 12 agents dont 9 sur emplois permanents répartis comme suit :

	Catégorie	Nombre	Hommes	Femmes
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	A	1	1	
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	B	1		1
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux	C	3		3
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	B	1		1
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	C	2		2
TOTAL				

4 agents (3 hommes et une femme) sont recrutés par le CDG (service de remplacement) pour le service opérationnel. Il s'agit principalement des agents du pôle technique.

Au 5 janvier 2026, un nouvel agent fonctionnaire adjoint technique a été recruté en remplacement d'un contractuel du centre de gestion.

RÉPARTITION HOMMES - FEMMES



Au 1^{er} février 2026 :

L'âge moyen des hommes est de 37 ans

L'âge moyen des femmes est de 45 ans

Etat des départs et des arrivées :

	Départs	Arrivées
2025	1	0

Le seul départ de l'année correspond à une fin de contrat en CDD via le service de remplacement du CDG 90 au 31.12.2025.

Avantages en nature :

Titres restaurant : 8€ dont 60% de participation employeur.

	Nombre de titres	Coût	Participation agent	Reste à charge employeur
Janvier	216	1 728,00 €	691,20 €	1 036,80 €
Février	216	1 728,00 €	691,20 €	1 036,80 €
Mars	216	1 728,00 €	691,20 €	1 036,80 €
Avril	196	1 568,00 €	627,20 €	940,80 €
Mai	206	1 648,00 €	659,20 €	988,80 €
Juin	196	1 568,00 €	627,20 €	940,80 €
Juillet	206	1 648,00 €	659,20 €	988,80 €
Août	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Septembre	216	1 728,00 €	691,20 €	1 036,80 €
Octobre	198	1 584,00 €	633,60 €	950,40 €
Novembre	218	1 744,00 €	697,60 €	1 046,40 €
Décembre	188	1 504,00 €	601,60 €	902,40 €
TOTAL	2272	18 176,00 €	7 270,40 €	10 905,60 €